

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 1° ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/017 du 9 mars 2016 relative à la création d'emplois non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

**CONSIDERANT** que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques de Créteil et d'Alfortville lors des jours de forte affluence du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard il convient de créer des emplois non permanents ;

**DECIDE**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/09/17
Accusé réception le	12/09/17
Numéro de l'acte	DC2017/455

**ARTICLE 1 :** Les emplois non permanents suivants sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein des médiathèques de Créteil et d'Alfortville :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de l'indice brut :
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Créteil	13 postes à TNC (86 heures réparties sur les 13 postes)	10 mois	347 (correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque d'Alfortville	6 postes à TNC (51 heures réparties sur les 6 postes)	10 mois	347 (correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints du patrimoine)

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 8 septembre 2017.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/09/17
Accusé réception le	12/09/17
Numéro de l'acte	DC2017/455